

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/SB/JYB/RM/MA N° 2023 - 199

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Techniciens de Recherche n°28 BAP A " Technicien-ne en sciences de la vie et de la terre " est composé comme suit :

<u>Présidente</u> :	Mme Véronique TANTY IEHC - Inserm
<u>Expertes</u> :	Mme Martine RESCH AI - Inserm Mme Aude SALOMON IECN - Inserm
<u>Représentant</u> :	M. Didier BOUHASSIRA DR1 - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation</u> :	M. Yves MARTIN IECN - Inserm

Fait à Paris, le 21/09/2023

Pour le Président-directeur général,